

## LE 4 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **lundi 4 octobre 2021**, à **20 h**.

### SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi, Clark Shaw, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière, Sarah Channell, sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2021-10-276

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** l'ajout du sujet suivant au point varia :

- Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : entreprise G.S.L.L. inc. demande – 2021-0010
- Hommage à Monsieur Donald Manconi et Monsieur Clark Shaw

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**ADOPTÉE**

2021-10-277

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021 est approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

## SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

---

Aucun

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Gestion des castors sur le territoire de la municipalité

## DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

---

En vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs (non vérifiés) des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre et ceux de l'exercice 2020 qui ont été réalisés au cours de la même période.

La secrétaire-trésorière dépose aussi les états comparatifs (non vérifiés) des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

## AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 245 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

---

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Giroux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 245 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME** ;

Le conseiller Alain Giroux dépose le projet de **RÈGLEMENT 245 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

## AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 246 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉPARATION DE LA RUE POINTE-AUX-BLEUETS

---

Avis de motion est donné par le conseiller Anselmo Marandola, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 246 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉPARATION DE LA RUE POINTE-AUX-BLEUETS** ;

Le conseiller Anselmo Marandola dépose le projet de **RÈGLEMENT 246 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉPARATION DE LA RUE POINTE-AUX-BLEUETS** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

**2021-10-278 ADOPTION DU RÈGLEMENT 243-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 243 POUR LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les compétences municipales (C-47.1) permet à la municipalité de règlementer l'accès à une voie publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge opportun de modifier les distances concernant la fermeture de la rue des Montagnes pour représenter les limites des surfaces carrossables de cette infrastructure publique ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et une présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Alain Giroux à la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire fait la présentation du règlement conformément aux exigences du Code municipal du Québec (C-27.1).

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le règlement 243-1 modifiant le règlement 243 pour la fermeture de certains chemins municipaux soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2021-10-279 OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE POUR LE FONDS DE CROISSANCE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 242 établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve a été adopté au mois d'avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'ouvrir un compte bancaire attribué à la contribution concernée par ledit règlement.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OUVRIR** un compte bancaire spécifiquement pour les contributions monétaires versées dans le cadre du règlement 242 établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve;

**D'ÉTABLIR** que les membres du conseil et de l'administration autorisés à signer les chèques et documents bancaires pour ce compte soient les mêmes que ceux établis par résolution du conseil à signer tous autres effets bancaires au nom de la Municipalité du Canton de Gore.

**ADOPTÉE**

**2021-10-280**

**OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE POUR SURPLUS DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 603 479 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 750 855 \$ POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS BRAEMAR, LAC-CHEVREUIL ET SCOTT**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 194 décrétant une dépense de 6 603 479 \$ et un emprunt de 5 750 855 \$ pour la réfection des chemins Braemar, Lac-Chevreuil et Scott a été adopté en août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement à long terme des travaux a été établi par la résolution 2020-01-06;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers 2020 ont identifié un surplus de financement d'une somme de 382 427.68 \$, qui sera appliqué au prêt à sa première date de renouvellement;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'ouvrir un compte bancaire affecté audit surplus de financement.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OUVRI**R un compte bancaire spécifiquement pour le contrôle et la gestion du surplus de financement identifié en vertu du règlement de financement numéro 194 pour la somme de 382 427.68 \$;

**D'ÉTABLIR** que les membres du conseil et de l'administration autorisés à signer les chèques et documents bancaires pour ce compte sont les mêmes que ceux établis par résolution du conseil à signer tous autres effets bancaires au nom de la Municipalité du Canton de Gore.

**ADOPTÉE**

**2021-10-281**

**DOSSIER DE PROPRIÉTÉ POUR VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE — LOTS 5 081 955 ET 5 082 046 (284 CHEMIN CAMBRIA)**

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier de matricule 5071-06-6884, composé des lots 5 081 955 et 5 082 046 est en arrérages pour des taxes municipales impayées depuis 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les tentatives de récupérer les sommes dues sont demeurées sans succès.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la vente sous contrôle de justice de la propriété portant le matricule 5071-06-6884 et connue sous les numéros de lots 5 081 955 et 5 082 046.

**ADOPTÉE**

**2021-10-282 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ POUR VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE —  
LOT 5 080 540 (CHEMIN DES AIGLES)**

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier de matricule 4672-26-8795, lot 5 080 540 est en arrérages pour des taxes municipales impayées depuis 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les tentatives de récupérer les sommes dues sont demeurées sans succès.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'AUTORISER** la vente sous contrôle de justice de la propriété portant le matricule 4672-26-8795 et connue sous le numéro de lot 5 080 540.

**ADOPTÉE**

**2021-10-283 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ POUR VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE —  
LOT 5 080 001 (CHEMIN BROWN)**

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier de matricule 4373-24-1236, lot 5 080 001 est en arrérages pour des taxes municipales impayées depuis 2006 ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les tentatives de récupérer les sommes dues sont demeurées sans succès.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'AUTORISER** la vente sous contrôle de justice de la propriété portant le matricule 4373-24-1236 et connue sous le numéro de lot 5 080 001.

**ADOPTÉE**

**2021-10-284 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ POUR VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE -  
LOT 5 080 006 (CHEMIN BROWN)**

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier de matricule 4373-23-8632, lot 5 080 006 est en arrérages pour des taxes municipales impayées depuis 2004 ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les tentatives de récupérer les sommes dues sont demeurées sans succès.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'AUTORISER** la vente sous contrôle de justice de la propriété portant le matricule 4373-23-8632 et connue sous le numéro de lot 5 080 006.

**ADOPTÉE**

**2021-10-285 ANNULATION DE TAXE EN ARRÉRAGES PRESCRITS, DU MATRICULE 4373-11-2316**

**CONSIDÉRANT QUE** le matricule 4373-11-2316 a accumulé plusieurs années d'arrérages de taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs années d'arrérages sont prescrites.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ANNULER** les arrérages de taxes prescrites au matricule 4373-11-2316 pour les années 1999 à 2016 pour la somme de 1 672.37 \$.

**ADOPTÉE**

**2021-10-286 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-26 : 74, CHEMIN DU LAC CHEVREUIL, LOT 5 318 060**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 318 060 visant à permettre la construction d'un porche de 6' x 8' à une distance de 3 mètres de la ligne de propriété avant plutôt qu'à une distance de 10 mètres comme requis par la réglementation en vigueur.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin d'étudier la demande et recommande que la dérogation mineure soit acceptée avec mention au dossier que la municipalité n'est pas responsable pour les inconvenances ni les dommages qui pourraient être causés au porche dû à sa proximité au chemin.

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 16 septembre 2021, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil n'a pas reçu de commentaire écrit concernant cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la recommandation déposée par le CCU à la suite de l'analyse du dossier ;

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 2021-26.

ADOPTÉE

2021-10-287

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-27 : 126, CHEMIN SCOTT, LOT 5 081 856,**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le 5 081 856 visant à régulariser la construction d'une piscine (déjà installée) à une distance de 19 mètres du milieu humide plutôt qu'à une distance minimale de 20 mètres comme requis par la réglementation en vigueur.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin d'étudier la demande et recommande que la dérogation mineure soit acceptée à la condition que le cabanon situé dans la bande de protection riveraine soit retiré complètement et que les deux allées véhiculaires situées dans la bande de protection soient condamnées, que le gravier de surface soit retiré et que l'endroit soit revégétalisé selon la réglementation en vigueur.

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 16 septembre 2021, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil n'a pas reçu de commentaire écrit concernant cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la recommandation déposée par le CCU à la suite de l'analyse du dossier ;

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 2021-27.

ADOPTÉE

2021-10-288

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-28 : RUE RAINBOW, LOT 6 324 785**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 6 324 785 visant à permettre la construction d'une allée véhiculaire à une distance de 10,13 mètres d'un milieu humide plutôt qu'à une distance minimale de 15 mètres comme requis par la réglementation en vigueur.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin d'étudier la demande et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 16 septembre 2021, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil n'a pas reçu de commentaire écrit concernant cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la recommandation déposée par le CCU à la suite de l'analyse du dossier ;

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure 2021-28.

**ADOPTÉE**

2021-10-289

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉSIDUS ENCOMBRANTS POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT POUR 2 PÉRIODES SUBSÉQUENTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé avec l'appel d'offres publiques 2021-06 pour la collecte et transport des matières résiduelles et résidus encombrants pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement pour 2 périodes subséquentes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres a été publié le 5 août 2021 conformément aux exigences de la loi ;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Prix global (taxes incluses)
9015-3164 QUÉBEC INC. : non conforme	724 342,50
WM QUÉBEC INC.	754 594,02
GESTION SANITAIRE TIBO INC.	827 820,00
SERVICES RICOVA INC.	846 124,89
ENTREPRISES MULTI PM INC. : non conforme	1 341 113,36

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies 9015-3164 QUÉBEC INC. et ENTREPRISES MULTI PM INC. ont été éliminées pour la non-conformité aux spécifications définies dans les documents d'appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est WM QUÉBEC INC.



**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour la collecte et transport des matières résiduelles et résidus encombrants pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement pour 2 périodes subséquentes à « WM QUÉBEC INC. » pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 avec la possibilité d'être renouvelé annuellement pour un maximum de 2 ans, et ce, pour la somme totale de 754 594.02 \$ taxes incluses tel que spécifié dans la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2021-06 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Gore les documents nécessaires à l'octroi du présent contrat.

**ADOPTÉE**

**2021-10-290**

**LIBÉRATION DU DERNIER 5 % DE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE CORRECTION DU PROFIL DU CHEMIN BRAEMAR EN FACE DU 129 ET DU 131**

**CONSIDÉRANT** la réception définitive des travaux concernant l'appel d'offres 2020-03P pour les travaux de correction du profil du chemin Braemar en face du 129 et du 131 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de libérer le dernier 5 % de la retenue concerné par ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la retenue s'élève à 6 712.19 \$, soit 5 % du coût total des travaux, taxes incluses.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CONFIRMER** la réception définitive des travaux de correction du profil du chemin Braemar en face du 129 et du 131 concernée par l'appel d'offres 2020-03P ;

**D'AUTORISER** la libération du premier 5 % de la retenue et le paiement de la somme de 6 712.19 \$ taxes incluses à David Riddell Excavation/Transport.

**ADOPTÉE**

**2021-10-291**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essence, diesel et mazout);

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essence, diesel et mazout) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats regroupés pour l'achat des différents carburants (essence, diesel et mazout) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

**QU'**un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudé ;

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore s'engage à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimum annuels de 200.00 \$.

**ADOPTÉE**

## AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu des demandes dans le cadre du règlement 239 concernant un programme d'aide financière aux associations de résidents pour le déneigement des rues privées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction a effectué une analyse des demandes et a déposé sa recommandation aux membres du conseil ;

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** une aide financière pour le déneigement 2021-2022 des rues suivantes :

Nom de la Rue	Soumission pour le déneigement 2021-2022
B&B	10 502.97 \$
Barclay	1 839.60 \$
Bernaches	1 552.16 \$
Charles-Rodrigue	4 599.00 \$
Chénier	2 529.45 \$
Cottage	3 739.69 \$
Cygnés	1 293.47 \$
Diane - Monique	3 506.74 \$
Érables	830.12 \$
Faisans	804.83 \$
Gombas	2 228.22 \$
Henderson	9 473.94 \$
Lac Clark	2 874.38 \$
Lac Ray Nord	6 266.14 \$
Lotus	1 069.27 \$
Perdrix du Lac Grace	830.12 \$
Pine Point	2 675.00 \$
Racine	3 161.81 \$
Rosignols	830.12 \$
Sittelles - Bouleaux	2 490.36 \$
Thompson	1 149.75 \$
Violettes - Asters	9 297.34 \$

**D'ABROGER** le montant de 4 541.51 \$ indiqué pour le lac Ray Nord dans la résolution 2021-09-268 pour le remplacer avec le montant indiqué ci-haut ;

**D'AUTORISER** madame Julie Boyer, directrice générale, à préparer et à signer les ententes nécessaires concernant l'aide financière octroyée par la municipalité pour le déneigement des chemins ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR CONTRIBUER AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Gore a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), organisme voué à la protection des milieux naturels, et la Fondation de la faune du Québec (Fondation), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité / Municipalité du Canton de Gore », ci-après appelé le « fonds MB / Canton de Gore » qui est mis à la disposition des municipalités afin de développer des projets de protection de la biodiversité ;

**CONSIDÉRANT** que chaque fonds MB / Canton de Gore est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la fondation et à des projets soumis par la municipalité détentrice de ce fonds MB.

**CONSIDÉRANT** que la fondation s'engage à contribuer, pour les années 2024 à 2027 inclusivement, au fonds MB / Canton de Gore selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Municipalité du Canton de Gore :
  - un montant équivalent à 7 % de la contribution de la municipalité sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3) ;
  - un montant équivalent à 8 % de la contribution de la municipalité sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/ Municipalité du Canton de Gore par la Fondation.
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Municipalité du Canton Gore, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/ Municipalité du Canton de Gore, avec effet rétroactif pour 2020-2021 et ensuite pour 2021-2022 et, sous réserve des fonds disponibles, 2022-2023, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/ Municipalité du Canton de Gore un montant se situant entre 90% et 105% selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables.

**CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1 \$ par ménage que compte ladite municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des fonds des municipalités pour la biodiversité est créé en vertu d'entente entre des municipalités et la Fondation, et destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore appuie le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation de la faune du Québec selon les termes de l'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation de la faune du Québec et la Municipalité du Canton de Gore ;

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore consent à verser audit fonds une contribution de 2 100 \$ pour chacune des années financières 2021-2022 et 2022-2023 ;

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore autorise la Fondation à verser rétroactivement audit Fonds de la Municipalité du Canton de Gore la contribution du MELCC pour l'année fiscale 2020-2021 ;

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation ;

**QUE** le maire, monsieur Scott Pearce et la directrice générale, madame Julie Boyer soient autorisés à signer ladite entente ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-10-294**

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ « JOURNALIER », SAISONNIER, À TEMPS PLEIN POUR LE DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE — MONSIEUR JASON KERR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a affiché le poste de journalier saisonnier pour le service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues et les entrevues avec les candidats qualifiés ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Jason Kerr, journalier (classe 2, échelon 6), poste saisonnier, temps plein, au service des travaux publics ;

**QUE** la date d'embauche de monsieur Kerr est le 5 octobre 2021.

**ADOPTÉE**

2021-10-295

**EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT- MADAME CHRISTINE AMYOT-CANTIN**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore désire embaucher une ressource pour le département de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a déposé sa recommandation de candidat aux membres du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** l'embauche de madame Christine Amyot-Cantin à titre d'inspectrice en environnement ;

**DE PRÉCISER** qu'à partir du 5 octobre 2021, Mme Amyot-Cantin travaillera à temps partiel afin de terminer ses études. Par la suite elle assumera l'horaire à temps plein réservé à ce poste;

**DE NOMMER** madame Amyot-Cantin à titre de fonctionnaire désigné aux fins de l'application générale de tous règlements s'appliquant à la municipalité et pour délivrer des permis et certificats ;

**D'AUTORISER** madame Amyot-Cantin à émettre tout constat d'infraction requis aux termes des règlements s'appliquant à la municipalité.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer les documents nécessaires à l'embauche.

**ADOPTÉE**

2021-10-296

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le manuel des employés en vigueur annonce la fermeture annuelle des bureaux de la Municipalité du Canton de Gore pendant une période maximale de 10 jours ouvrables pendant la période des fêtes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la direction générale assurent le maintien des services essentiels pendant cette période ;

**CONSIDÉRANT QU'**outre les 6 jours fériés qui sont payés pendant cette période, un maximum de 4 journées de congé additionnelles peut être accordé par le conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision est prise annuellement par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE FIXER** les dates de fermeture du bureau municipal entre le 20 décembre 2021 et le 3 janvier 2022 inclusivement ;

**D'AUTORISER** les congés additionnels correspondant au 20, 21, 22 et 23 décembre 2021.

**ADOPTÉE**

2021-10-297

**APPUI À L'ASSOCIATION DU LAC HUGHES POUR RÉDUIRE LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES MOTOCYCLETTES SUR LA ROUTE 329 AFIN DE RÉTABLIR LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS DE MILLE-ISLES ET GORE DANS CE SECTEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de l'Association du lac Hughes ont soumis une lettre au conseil détaillant les problèmes de sécurité et les nuisances auxquels font face les résidents du secteur en raison de la vitesse excessive et de la mauvaise utilisation de la route 329 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la lettre énumère les solutions suivantes :

- la réduction de la limite de vitesse sur la route 329 à 70 km/h;
- l'installation de radars photo entre les deux entrées du lac Hughes;
- l'ajout d'une signalisation indiquant le contrôle de la vitesse par radar;
- demander à la police d'exécuter un contrôle radar sporadique;
- le déploiement de patrouilles policières fréquentes dans la région du mois de mai au mois d'octobre;
- l'imposition d'inspections obligatoires des motocyclettes afin de pouvoir détecter les modifications illégales;
- l'imposition d'amendes sévères aux contrevenants.

**CONSIDÉRANT QUE** les problèmes de sécurité causés par les excès de vitesse le long de la route 329 sont une priorité pour le conseil depuis plusieurs années et continuent d'être un enjeu discuté et amélioré grâce à la collaboration étroite et constante entre la municipalité, le ministère des Transports et la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge également une nuisance, le bruit causé par les motocyclistes qui courent ou circulent en grand groupe le long de la 329. Le bruit impacte grandement la qualité de vie de ses résidents.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil appuie l'Association du lac Hughes dans ses efforts pour accroître la sécurité des usagers de la route 329 et pour réduire les nuisances causées par la vitesse des motocyclettes le long de cette même route ;

**QUE** les solutions proposées dans la lettre déposée par l'Association du lac Hughes soient présentées au comité régional de sécurité par les représentants de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2021-10-298

**PROJET POUR LA RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 329 ENTRE  
LES ENTRÉES DU CHEMIN SCOTT ET DU LAC CHEVREUIL -  
RECONNAISSANCE DES COLLABORATEURS**

**CONSIDÉRANT QU'**après plusieurs années de discussions, d'analyses et d'efforts, un projet pilote pour la réduction de la limite de vitesse sur la route 329 longeant le secteur central du Canton de Gore a été mis en œuvre en collaboration avec le ministère des Transports (MTQ) et la Sûreté du Québec (SQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pilote est considéré comme un succès auprès des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les problèmes de vitesse et de pollution sonore dans ce secteur ont grandement diminué dans le secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont convaincus par les données et le nombre réduit de plaintes reçues que le projet continuera de profiter au secteur alors que de plus en plus d'usagers de la route 329 prendront connaissance des nouvelles limites de vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la collaboration continue du MTQ et de la SQ est essentielle pour le maintien et le suivi du projet.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE REMERCIER** monsieur Jean Séguin, sous-ministre adjoint au ministère des Transports pour la collaboration reçue au cours de la dernière année pour la mise en œuvre du projet pilote et pour les travaux permettant d'assurer la bonne identification du secteur à travers la signalisation, les aides visuelles et la publicité ;

**DE REMERCIER** le lieutenant Mathieu Mulcair de la Sûreté du Québec, les policiers et les équipes de patrouilleurs, pour la collaboration reçue dans la promotion du projet pilote, l'application des nouvelles limites de vitesse et pour avoir fait en sorte que ces dernières soient respectées en assurant une présence et une vigilance accrue au cours des derniers mois ;

**DE REMERCIER** madame Agnès Grondin, députée d'Argenteuil pour son appui et pour son dévouement envers l'amélioration des conditions sécuritaires du tronçon de la route 329 ciblé par ce projet.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE  
SEPTEMBRE 2021**

Durant le mois, nous avons délivré 87 permis comme suit :

23 permis de renouvellement ou de nouvelle construction ;

11 permis d'installation septique ;

00 permis de lotissement ;

53 certificats d'autorisation, dont 25 pour l'abattage d'arbre résidentiel.



## DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021

---

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'août 2021.

### 2021-10-299 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 4 octobre 2021 concernant les factures et les salaires payés au mois de septembre 2021 et les factures à payer du mois d'octobre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** les comptes et les salaires payés pour le mois de septembre 2021 et les comptes à payer totalisant 508 175.48 \$ et d'en autoriser le paiement ;

**QUE** le rapport daté du 4 octobre 2021 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 2021-10-300 CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : *ENTREPRISE G.S.L.L. INC.* DEMANDE – 2021-0010

---

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision de lots pour créer quatre lots résiduels, soixante-trois lots constructibles et quatre rues. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Pascale Beaulieu de AG360, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 200961MB-1rpl, minute 3157, en date du 30 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour créer les lots constructibles sur lequel la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est calculée à 10 % étant donné qu'ils constituent plus de 10 demandes de lotissement par le même promoteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les termes du Règlement de lotissement 216 de la Municipalité du Canton de Gore, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à une superficie de 210 461.60 mètres carrés ou une contribution de 30 202.75 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** une contribution en argent, pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au montant de 30 202.75 \$ dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2021-0010 déposée par monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc.

**ADOPTÉE**

2021-10-301

## **HOMMAGE À MONSIEUR DONALD MANCONI ET À MONSIEUR CLARK SHAW**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers Donald Manconi et Clark Shaw ont décidé de ne pas se présenter comme candidats aux élections générales du 7 novembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent rendre hommage à ces deux conseillers.

**IL EST PROPOSÉ PAR :**

**APPUYÉ PAR :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RENDRE HOMMAGE À :**

### **M. DONALD MANCONI**

M. Donald Manconi est conseiller municipal depuis novembre 1995 et prendra sa retraite de la vie politique en novembre 2021. En plus d'être membre du conseil, il est président du CCU depuis de nombreuses années. Au-delà de son implication politique, M. Manconi a grandement contribué à la vie communautaire du Canton de Gore. Résident de Gore pour la majeure partie de sa vie, il y a fondé l'Association du Lac Hughes il y a maintenant 50 ans. Depuis 20 ans, M. Manconi organise la guignolée et effectue la distribution de tous les paniers de Noël au sein de la municipalité. Finalement, M. Manconi a été l'initiateur et l'organisateur, avec sa conjointe, du programme de distribution d'effets scolaires pour tous les enfants de familles démunies de Gore. M. Manconi est un homme de cœur, qui ne compte jamais ses heures lorsqu'il est temps d'aider son prochain.

### **M. CLARK SHAW**

M. Clark Shaw est conseiller municipal depuis novembre 1997 et prendra sa retraite de la vie politique en novembre 2021. En plus d'être membre du conseil, il est membre du CCU depuis de nombreuses années. M. Shaw s'implique depuis d'innombrables années dans la communauté. Lors de la construction de la patinoire municipale, il a lui-même donné de nombreuses heures pour en faire l'entretien et s'assurer que petits et grands puissent en profiter, et ce, pendant plusieurs saisons hivernales. M. Shaw a marqué la communauté en étant notre « père Noël » lors du Noël des enfants organisé annuellement. Malgré la maladie et les défis de la vie, M. Shaw a toujours été présent pour contribuer à faire du Canton de Gore un endroit où il fait bon vivre.

**ADOPTÉE**

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- La différence entre le fonds de croissance et la contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels;
- Changement de l'horaire de la collecte des déchets et des matières recyclables;
- Les membres du CCU;
- Nuisance sur la rue Pandora;
- État du chemin Shrewsbury et la vitesse sur ledit chemin.

2021-10-302

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

IL EST **PROPOSÉ** PAR :

**APPUYÉ** PAR :

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance à 20 h 46.

**ADOPTÉE**